

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

Berger
Levauf

ID : 031-243100906-20240402-20240402010-DE



DEPARTEMENT DE

SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 16

Absents : 11

Procurations : 0

Votants : 16

Date de la convocation : 22 mars 2024

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

N° 2024-04-02-010

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 20 h 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaients Présents : Alain FOURIGNAN, Jean-Claude PAVE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Joël LARRIEU, Thomas LUDOVIC, Corinne PAYSSERAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD.

Etaients absents/excusés : Isabelle AVERLANT, Cédric GALEY, Marc HAVRANEX, Eric CASTILLON, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Martine LEZAT, Stéphanie BILLIET, Pascal ORAZIO, Amandine ROUQUETTE.

A été désigné secrétaire de séance : Rémi MANGIN

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :
DEMEMAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS – SIGNATURE DU BAIL

Madame la Présidente expose :

Lors du dernier Comité Syndical, les membres avaient été informés du prochain déménagement des locaux administratifs du SIVOM de la Bure. Après recherches, un local a été trouvé 9 place des Marchands à Rieumes appartenant à la SCI Villa Clairbois 09.

Elle précise que les charges inhérentes à ce déménagement sont les suivantes :

- Loyer mensuel s'élève à 567 euros + 24 euros de charges, soit la somme de 591 euros.
- Dépôt de garantie est de trois mois de loyer, soit la somme de 1 701.00 euros.
- Frais de l'agence immobilière sont de 410 euros TTC.

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte** du prochain déménagement des locaux administratifs du SIVOM de la Bure dans un local situé 9 place des Marchands à Rieumes.
- **Mandate** Madame la Présidente :
 - pour signer le bail d'une durée de 6 ans, soit du 1^{er} juin 2024 au 1^{er} juin 2030
 - pour régler les charges inhérentes au déménagement
 - pour régler toutes les démarches réglementaires liées à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le 2 avril 2024

Au registre suivent les signatures

Jennifer COURTOIS-PÉRISSE
Présidente

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par
Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSE, Présidente
du SIVOM de la Bure, compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture, le et de sa
publication le 05/04/2024

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par la Sous-Préfecture de MURET